



## Appel d'offres CNRS-INSU 2022 Programme TelluS

### **Action ALEAS: Aléas, Risques et catastrophes telluriques**

Les personnes désirant soumettre un projet à l'AO TelluS 2022 doivent lire très attentivement le [guide des programmes nationaux](#) qui présente les nouveaux outils programmatiques du CNRS-INSU.

#### **Ouverture et clôture de l'Appel d'offre**

La date d'ouverture est fixée au **1<sup>er</sup> juillet 2021**

La date de clôture est fixée au **15 septembre 2021 à 17h**, délai de rigueur.

Seuls les projets soumis via la formulaire informatisé d'appel d'offres et validé par le directeur d'unité du porteur seront considérés.

Le formulaire informatisé est accessible ici : <https://sigap.cnrs.fr/>

***Nota :** Les porteurs de projet appartenant à une unité associée au CNRS devront impérativement faire pré-renseigner les demandes dans l'application Dialog via leur Directeur d'unité avant le 13 septembre 2021, 17h.*



## Contexte Scientifique

Une meilleure anticipation des risques telluriques tels que les séismes, les éruptions volcaniques ou les glissements de terrain, ainsi que les tsunamis associés, nécessite de soutenir des projets de recherche allant de l'étude fondamentale des processus ayant un impact direct sur ces manifestations telluriques (à toute échelle de temps) jusqu'à l'évaluation de l'aléa naturel.

Les objectifs sont de comprendre le fonctionnement des systèmes géologiques générateurs d'aléas et de caractériser l'évolution du système à différentes échelles spatiales et temporelles. La traduction des observations et des modèles physiques en termes d'aléas quantifiés nous apparaît fondamentale et passe par le développement de deux axes principaux : la collecte et l'analyse de données permettant de décrire l'évolution des systèmes sous différents angles (tectonique, sismologie, imagerie géophysique géodésie, télédétection, physique des roches, pétrologie, géochimie, géochronologie, hydrogéologie, etc.) et l'élaboration d'expériences et de modèles physiques ou statistiques pour mieux comprendre le fonctionnement de ces systèmes et fournir un cadre théorique pour l'interprétation.

## Critères de recevabilité

Le Comité Thématique ALEAS examinera tout projet consacré aux systèmes géologiques générateurs de risques telluriques tels que les séismes, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain et tsunami associés, depuis l'étude fondamentale des processus ayant un impact direct sur ces manifestations telluriques (à toute échelle de temps) jusqu'à l'évaluation de l'aléa naturel.

Il est demandé de positionner le projet par rapport au niveau d'avancement de la communauté internationale sur le sujet. Pour les projets portant sur les processus générateurs de risques telluriques, le lien avec l'évaluation de l'aléa et du risque devra être très clairement établi.

En cas de projet poursuivant une étude financée antérieurement par l'INSU, un bilan du travail déjà effectué et de l'utilisation des financements est demandé.

Les projets impliquant des jeunes chercheurs ou des doctorants seront particulièrement encouragés. Les demandes peuvent être rédigées en anglais.

---

**Le nouveau cadre programmatique du CNRS-INSU a pour objectif de favoriser l'émergence de projets structurants et ambitieux, soutenant les objectifs et la politique scientifique de l'Institut, et à promouvoir l'utilisation des outils structurants, notamment les Infrastructures et Très grandes infrastructures de recherche à dimension nationale, européenne et les services nationaux d'observation. Dans ce nouveau cadre, toute demande de financement au programme TelluS devra s'inscrire dans un des 3 outils suivants (cf. le guide des programmes nationaux):**

- Des **projets à risque ou de rupture** sur 1 ou 2 ans\*, avec un budget compris entre 5 et 15 k€ en moyenne par an (les montants annuels sont modulables selon les besoins du projet en pluri-annuel).



Ces projets peuvent être des **projets tremplins** permettant des recherches exploratoires, l'élaboration de preuves de concept théoriques, méthodologiques, technologiques, observationnelles (nouveaux chantiers ou zones d'étude). Ils visent l'émergence de nouvelles idées, modèles et concepts, et favorisent la prise de risque. C'est un financement incitatif, accordé à un chercheur ou un groupe de scientifiques.

- Des **projets en lien avec l'exploitation des données et services des IR/TGIR ou SNO** sur 1 ou 2 ans\*, avec un budget compris entre 10 et 20k€ en moyenne par an (les montants annuels sont modulables selon les besoins du projet en pluri-annuel). Une demande de financement légèrement en-dehors de ces montants pourra être réalisée et sera analysée au cas par cas.

Ces projets doivent renforcer la valorisation des [infrastructures de recherche](#)<sup>1</sup> et des services nationaux d'observation (y compris pour le spatial) auprès d'une large communauté scientifique. Ils s'appuieront sur l'exploitation des données et services pour en développer des travaux de recherche innovants, incluant le développement de modèles ou de dispositifs analytique ou expérimentaux, l'utilisation des moyens de calcul intensif et la structuration des communautés utilisatrices. Les financements des coûts d'accès aux plateformes ou instruments nationaux sont éligibles mais ne peuvent constituer le seul but du projet.

- Des **projets collaboratifs** sur 2 à 3 ans, impliquant idéalement a minima 3 partenaires et avec un budget compris entre 10 et 30 k€ en moyenne et par an (les montants annuels sont modulables selon les besoins du projet en pluri-annuel).

L'outil cible des projets ayant pour objectif le rassemblement ou la structuration d'équipes, l'objectif est de **favoriser les collaborations nationales**. La logique de ces projets est de décliner la prospective des domaines en maximisant la synergie au sein de la communauté, donc idéalement au moins trois unités. Toutefois, des projets pourront être examinés s'ils impliquent plusieurs équipes d'une ou deux unités. Le rôle de chacun devra être indiqué clairement dans le tableau des participants au projet.

\*Selon les résultats de l'évaluation scientifique des projets et le budget disponible, ou à la demande spécifique du porteur, le CS aura la possibilité de financer les projets pour une durée différente de celle demandée par le porteur, et notamment de ne financer que la première année du projet.

**!! Attention :** Le dépôt du même projet à plusieurs Actions TelluS n'est pas autorisé. Si vous hésitez, veuillez contacter les responsables de l'Action ou la chargée de programmes TS à l'INSU. Le comité pourra réorienter le projet s'il juge qu'il n'a pas été soumis à l'Action ou l'outil le plus pertinent, le critère de sélection principal étant l'excellence scientifique.

#### Contacts

**Responsable :** Lucilla Benedetti ([benedetti@cerege.fr](mailto:benedetti@cerege.fr))

**Contact INSU:** Pauline Ribault ([pauline.ribault@cnrs.fr](mailto:pauline.ribault@cnrs.fr))

<sup>1</sup> L'infrastructure de recherche REGEF n'est pas mentionnée mais elle en fait bien partie

